



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne

Secrétariat Général

Direction des Relations avec
les Collectivités Locales et
des Affaires Juridiques

Bureau de l'Utilité Publique
et des Procédures
Environnementales

Affaire suivie par : Ingrid Memeteau

Téléphone : 05 49 55 71 18

Télécopie : 05 49 52 22 21

Mel : pref-environnement@vienne.gouv.fr

Commission de Suivi de Site de l'Unité de
Valorisation Energétique de Poitiers

Compte-rendu de la réunion
du lundi 12 juin 2017

La Commission de Suivi de Site de l'UVE de Poitiers s'est réunie sur le site d'exploitation le 12 juin 2017 sous la présidence de **M. LARONDE**, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales et des Affaires Juridiques à la Préfecture de la Vienne.

Participaient à cette réunion :

M. Patrick CORONAS, Vice-Président de Grand Poitiers ;
Mme Florence JARDIN, Vice-présidente de Grand Poitiers ;
Mme Céline BESNARD, Grand Poitiers ;
Mme Aurore LEROUX, Grand Poitiers ;
M. Florian PAULIN, CAP'ECOS,
M. Mathieu LION, ATMO Nouvelle Aquitaine,
M. Cédric MARIN, SETRAD (VEOLIA),
M. Yvonnick HOUI, SETRAD (VEOLIA),
M. Saïd KAMAL, UVE Poitiers,
M. Vladislav NAVEL, ATMO Poitou-Charentes,
M. Roland CAIGNEAUX, Vienne Nature,
M. Cédric MEDER, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – UT Vienne ;
Mme Monique PIZZINI, Direction des Relations avec les Collectivités Locales et des Affaires Juridiques
Mme Sylvie DUPONT, Bureau de l'Environnement - Préfecture
Mme Ingrid MEMETEAU, Bureau de l'Environnement - Préfecture.

M. LARONDE ouvre la séance en remerciant les participants. Il rappelle l'ordre du jour, qui est le suivant :

- bilan de l'exploitant pour les années 2015 et 2016
- questions diverses

Bilans 2015/2016 de l'exploitant

M. PAULIN (cf présentation jointe) liste les travaux réalisés au cours des deux années 2015/2016 : amélioration de la régulation de la combustion, mise en place d'un PC DREAL redondant, installation d'une centrale de production d'air comprimé dernière génération, installation d'un nouveau système d'injection d'eau ammoniacale pour le traitement des oxydes d'azote.

Concernant les déchets entrants, en 2015 le site a reçu 44 064 tonnes de déchets et 44 107 en 2016. Ces dernières années, le gisement reste stable. Il signale que le gisement a beaucoup baissé depuis 1999 où il s'établissait à 59 880 tonnes. Globalement, le gisement actuel est en dessous des 45 000 tonnes.

En ce qui concerne les déchets incinérés, les tonnages sont stables, 41 599 tonnes en 2015 et 42 414 en 2016. Les travaux sont réalisés pendant les périodes techniques programmées ce qui permet de maintenir l'activité du site.

Le bilan s'établit de la façon suivante :

- valorisation énergétique :

75 025MWh produits en 2015 (+6,7%)

76 886MWh produits en 2016 (+2,5%)

- consommation par le réseau

48 397MWh consommés en 2015 (+7%)

51 657MWh consommés en 2016 (+6,7%)

La production et la consommation de chaleur sont en hausse.

M. CAIGNEAUX demande où va la chaleur non utilisée.

M. PAULIN répond qu'elle est rejetée dans l'atmosphère.

M. CAIGNEAUX demande s'il est envisagé de la cogénération.

M. PAULIN répond par la négative en ce qui concerne le site car cela ne serait pas assez rentable. Cependant, pour maximiser l'utilisation de l'énergie produite, il est prévu une extension du réseau de chaleur existant. Il fait remarquer qu'entre 1999 (54 927MWh) et aujourd'hui la consommation a beaucoup baissé. Cette baisse de la demande est la conséquence des campagnes de sensibilisation pour réduire le gaspillage énergétique et d'isolation sur les bâtiments.

M. CORONAS ajoute que Grand Poitiers recherche activement des clients consommateurs pour l'été.

M. PAULIN confirme que le manque se situe du côté de la consommation et qu'il convient de trouver de nouveaux débouchés. Grand Poitiers travaille sur cette problématique et des effets positifs sont attendus dès 2018.

Concernant les consommations liées au fonctionnement, M. PAULIN indique que la consommation électrique s'établit à 3 647MWh en moyenne (3 768MWh en 2015 et 3 684MWh en 2016) soit une baisse de la consommation de 3,2%. Ainsi, 86kWh ont été consommés en moyenne par tonne de déchets traités soit une baisse de 5,1% (90,6kWh en 2015 et 87,9kWh en 2016).

Concernant la consommation d'eau celle-ci est de 17 598m³ en 2015 soit 423 litres par tonne de déchets traités et de 13 167m³ en 2016 soit 310 litres par tonne de déchets traités. Le site enregistre une forte hausse en 2015 (+43,8%) due à une fuite d'eau sur le réseau enterré d'incendie et une baisse de sa consommation en eau de 25,2% en 2016.

Concernant la consommation de fuel, celle-ci se situe à 80,9 m³ soit 1,94l de fuel par tonne de déchets traités en 2015 et à 73,2m³ soit 1,72l de fuel par tonne de déchets traités en 2016 soit une baisse de 47,5% en 2015 par rapport à 2014 et de 9,7% en 2016 par rapport à 2015.

Concernant les consommations liées aux traitements des gaz rejetés, le site a utilisé en 2015 509T de chaux soit 12,3kg par tonne traitée (-7,98%) et 551T soit 13kg par tonne traitée (+6,26%) en 2016. Les rejets en HCl, SO₂ et HF mesurés sont conformes aux valeurs limites de rejet de l'arrêté préfectoral. 37,6T de coke de lignite ont été utilisés en 2015 soit 906 g par tonne traitée (-1,8%) et 41,6T en 2016 soit 982 g par tonne traitée (+8,5%), cette hausse permet de garantir que les rejets de dioxines et des furanes sont toujours conformes. 82,12T d'eau ammoniacale (traitement des oxydes d'azote (NO_x)) ont été utilisés en 2015 soit 1,97kg/T traitée (+8,87%) et 111,2T en 2016 soit 2,62kg/T traitée (+32,8%).

Sur le traitement des NO_x, Grand Poitiers s'est fixé comme objectif d'être en dessous de 80mg/Nm³ sachant que l'obligation réglementaire est de 200mg/Nm³.

M. CAIGNEAUX fait remarquer que les mesures ne concernent pas les dioxines bromées et demande si elles seront mesurées.

M. PAULIN répond que cette question a été posée à la précédente réunion de la CSS. ATMO estime que peu de laboratoires sont à même de faire les analyses pour les dioxines bromées car les techniques d'analyse ne sont pas suffisamment abouties. En ce qui concerne les mesures en semi-continu, il n'y a pas de constructeur à même de le faire.

M. PAULIN ajoute que le brome est utilisé comme retardateurs de flamme dans les emballages. Actuellement ces déchets rentrent dans les collectes sélectives et ne devraient, en principe, être incinérés.

Concernant la production de sous-produits, 654,8T de ferrailles ont été valorisés en 2016 soit 15,5kg/T, 7 309T de mâchefers en 2015 et 7 132T en 2016 soit 168,2kg par tonne traitée en 2015 et 175,7 kg par tonne traitée en 2016. M. PAULIN précise que ces mâchefers sont valorisés en technique routière.

Concernant les REFIOM, 1 606T ont été produits en 2015 (-2,55%) soit 39,62kg par tonne traitée et 1 690T en 2016 (+5,2%) soit 39,86 kg par tonne traitée.

Concernant l'auto-surveillance, M. PAULIN indique qu'en 2015 il y a eu 1h40 de dépassement sur la ligne A et 4h20 sur la ligne B et en 2016 2 h de dépassement sur la ligne A et 4h10 sur la ligne B sachant que l'arrêté autorise 60 heures de dépassement par ligne.

Concernant les rejets atmosphériques, les rejets en dioxines sont mesurés en semi-continu. La cartouche est analysée tous les 28 jours. Les analyses sont conformes aux valeurs (<0,1ng/Nm³ avec une disponibilité des mesures >85%). Il ajoute qu'on est parfois juste à la limite de quantification sur certaines cartouches. Ces bons résultats sont dus à l'augmentation de l'utilisation de coke de lignite.

Concernant les contrôles réglementaires, tout est conforme.

M. CAIGNEAUX demande des explications sur les variations importantes sur les rejets en mercure.

M. PAULIN répond que cela dépend des matières entrantes, par exemple la présence de piles jetées dans les déchets ménagers.

Mme LEROUX ajoute qu'il y est, notamment, constaté des variations importantes pour le mercure lors de la rentrée des classes.

M. PAULIN précise que des peintures ou des poêles sont parfois retrouvées.

Mme BESNARD explique que c'est pour cela que Grand Poitiers s'engage dans des actions de communication et de prévention afin que les usagers tri leurs déchets à la source.

Concernant les poussières, lors des mesures externes, un dépassement a été constaté en 2015. L'exploitant a immédiatement commandé de nouveaux contrôles qui se sont révélés conformes.

Mme BESNARD indique que des brûlages sauvages ont lieu à proximité. Ces faits ont été signalés à la police ce qui n'empêche pas les récidives.

Mme JARDIN ajoute que des actions ont été engagées avec l'ADGDV pour sensibiliser aux risques sanitaires sur ce type de pratique.

M. MARIN précise que dès qu'il constate ces faits il procède à un signalement.

M. CAIGNEAUX demande à quelle fréquence ont lieu ces brûlages sauvages.

Mme BESNARD répond que ces faits ont été constatés à 4 ou 5 reprises fin 2016.

M. LION présente les résultats des analyses réalisées (cf tableau joint). Il précise que l'UVE ne présente pas d'influence pour les dioxines et furannes.

M. CAIGNEAUX en conclut que les sources annexes peuvent influencer significativement les mesures réalisées par ATMO et que cela pose un problème important.

M. LION indique qu'un pic de concentration a été constaté en 2015 suivi d'une baisse en 2016.

Concernant les mesures sur le lait, M. PAULIN indique que la tendance serait de les abandonner en raison de leur manque de fiabilité.

M. CAIGNEAUX demande dans ce cas quel bio accumulateur serait mesuré.

M. PAULIN répond que les lichens peuvent être utilisés mais qu'on en trouve de moins en moins. Il signale qu'actuellement les ray-grass sont de plus en plus utilisés en substitution. En effet, ces herbes sont cultivées sous serre pour avoir un blanc puis exposées afin d'analyser les polluants bio accumulables présents dans l'atmosphère.

M. CAIGNEAUX estime qu'une seule mesure annuelle sur le lait ce n'est pas satisfaisant.

M. LION explique que la difficulté est de pouvoir avoir la matière car cela repose sur la bonne volonté de l'exploitant agricole.

M. CAIGNEAUX estime qu'il faudrait faire plusieurs mesures.

M. PAULIN ajoute que Grand Poitiers n'a pas autorité sur l'exploitant agricole pour le forcer à mettre à disposition du lait pour analyse ; il pourrait, d'ailleurs, s'y opposer.

M. CORONAS retient l'idée d'analyser des ray-grass et propose dans ce cas un tuilage entre les mesures lichens et les mesures ray-grass.

M. PAULIN tient à souligner que depuis 2006 Grand Poitiers va largement au-delà des exigences réglementaires.

M. LION note que l'historique des concentrations montre une hausse depuis 2013.

M. PAULIN estime que l'UVE connaît ses rejets et que cette évolution lui paraît peu liée à l'activité.

M. CORONAS estime que c'est un indicateur pour l'UVE mais aussi pour l'environnement extérieur.

M. CAIGNEAUX estime qu'au regard de cette tendance, l'ARS pourrait être saisie.

Mme BESNARD indique qu'elle ne l'est pas encore.

M. CAIGNEAUX estime que compte-tenu des efforts de l'UVE, les causes extérieures à ces résultats sont à rechercher.

Concernant les perspectives 2017, M. PAULIN indique :

- qu'il s'agit de stabiliser le gisement (sauf évolution du périmètre de Grand Poitiers)
- surveillance de l'impact environnemental : maintien des mesures voire les étoffer
- travaux : amélioration de la combustion et renforcement des moyens de lutte contre l'incendie

Mme BESNARD ajoute que pour 2017 et 2018 Grand Poitiers est lié par les contrats des communautés de communes qui ont rejoint son périmètre avec les CET. En fonction des échéances, les déchets seront orientés vers l'UVE.

M. CAIGNEAUX demande si cela aura un impact sur le tonnage.

Mme LEROUX répond qu'on restera en dessous des 50 000 tonnes annuels.

M. CAIGNEAUX demande si le portique de détection de la radioactivité s'est déclenché.

Mme BESNARD répond par l'affirmative. Cela s'est passé début 2017 et concernait une couche à la suite d'une scintigraphie.

M. PAULIN répond que cela est aussi lié aux types d'hospitalisation qui sont de plus en plus souvent en ambulatoire.

M. MEDER indique que la dernière inspection n'a pas mis en lumière d'écarts significatifs. L'exploitation du site est conforme aux dispositions des autorisations délivrées.

M. LARONDE remercie les participants et clôt la CSS.

Pour le Préfet,
Le Directeur Délégué,



Dominique LARONDE

